

## Communiqué de presse du 24 septembre 2022

## Parlementaires auteurs de violences

ECVF dénonce une solidarité masculine patriarcale qui soutient les agresseurs au détriment des victimes, et appelle à la constitution d'un front commun de tous les partis politiques féministes contre les violences faites aux femmes

L'association ECVF - Élu.es contre les violences faites aux femmes, qui réunit des élu·es et ancien·nes élu·es de tous partis politiques et de tous niveaux de mandats, et dont l'objet depuis près de 20 ans est de lutter contre les féminicides et de défendre les femmes victimes de violences, a appris avec colère, en cette rentrée 2022 des faits de violences conjugales relevant de la responsabilité d'élus de 1° plan, ainsi que la réaction honteuse de certains membres, et non des moindres, de leurs partis politiques.

Depuis près d'un an, les révélations de ces affaires qui rendent la vie politique nauséabonde et délétère se multiplient. Malheureusement les partis politiques concernés - ils le sont presque tous - ne sont pas à la hauteur des attentes des victimes, ni de celles de nos concitoyen·nes, ni de celles des associations dont nous sommes.

Ainsi le député LFI Adrien Quatennens, ayant reconnu, dans un communiqué en date du 18.09.22, avoir commis de multiples violences à l'encontre de son épouse, s'est vu adresser de nombreux messages de soutien émanant des responsables de son mouvement politique, sans un mot pour la victime, alors qu'étaient en cause de graves faits de violences conjugales.

La députée Sandrine Rousseau, membre d'EELV, a fait des révélations à la presse le 19 septembre évoquant des violences psychologiques qui auraient été exercées par Julien Bayou, député et Secrétaire national d'EELV, à l'encontre d'une ex-compagne.

Comment alors s'étonner de la perte de confiance de nos concitoyen·nes en leurs élu·es ? Comment s'étonner que 75% des 18-35 ans n'aient pas voté lors du dernier scrutin législatif ? Comment les femmes peuvent-elles se sentir représentées par des élus exerçant eux-mêmes des violences contre des femmes ?

Cependant des voix s'élèvent, tant à EELV qu'à LFI. ECVF salue et soutient l'attitude exemplaire de la députée LFI-NUPES de la Dordogne, Pascale MARTIN, qui dénonce ce système patriarcal de défense des hommes entre eux, au détriment des véritables victimes, mettant ses collègues devant leurs responsabilités ; celle du mouvement # Relève féministe qui annonce la volonté transpartisane d'épauler les victimes ; celle de la vice-présidente du Sénat, Laurence ROSSIGNOL, qui propose que tous les partis politiques se dotent d'une même charte des valeurs et des conduites. Toutes ces voix doivent être entendues, écoutées, suivies.

La prévention des violences est un devoir pour tout·e élu·e, pour tout parti politique. ECVF regrette que beaucoup de collectivités négligent ce point, notamment lors des débats d'orientation budgétaires, au mépris de l'article 61 de la loi du 4 août 2014 et de son décret d'application 2015-761 du 24 juin 2015.

ECVF demande donc à tous et toutes les élu·es de prévoir, lors du vote du budget dans leurs collectivités, les moyens financiers permettant de former leurs élu·es, cadres et fonctionnaires, de mener des actions de sensibilisation et de lutte contre les violences faites aux femmes, et de soutien aux associations qui accompagnent, écoutent, mettent à l'abri ces femmes et leurs enfants.

ECVF rappelle enfin que tous et toutes les élu.es ont un devoir d'exemplarité. Or, ces actes de violence, d'où qu'ils viennent, participent de la même volonté masculiniste de possession des femmes qui mine notre société.

Elle exige une nouvelle fois que la loi soit changée pour que les élu-es condamné-es pour avoir exercé des violences à l'encontre de femmes, à titre personnel, professionnel ou dans l'exercice de leur mandat, soient sanctionné-es et rendu-es inéligibles et appelle à la constitution d'un front commun de tous les partis politiques féministes contre les violences faites aux femmes en interne comme en externe.